

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des relations industrielles présente son premier rapport que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 11 décembre 2000, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il a été saisi.

Au cours de la réunion, le Comité a élu M. AGLUGUB à la vice-présidence.

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement :

- (N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act;*
- (N^o 4) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Fonds de participation des travailleurs du Manitoba/The Manitoba Employee Ownership Fund Corporation Amendment Act;*
- (N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act.*

Le Comité a examiné le projet de loi n^o 2 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* — et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

MOTION

Il est proposé que le projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 5, de ce qui suit :

5.1 Le paragraphe 60(1) est modifié par substitution, à « 12 mois consécutifs », de « sept mois consécutifs ».

Le présent rapport vous est respectueusement soumis.

Le président,

Daryl Reid

Salle de comité

Le 11 décembre 2000

